

Séance du : 16 avril 2019

n° 21/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize avril à 18 heures 00.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 16 avril 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Bernard BARJOU, 5^{ème} Vice-Président du PETR.

M. Guy BONDOUY est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG
Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Marc SIE.

Avaient donné pouvoir :

S. ADROIT à R. MASSICOT, JC DE BORTOLI à N. CALMET, P. DE PERIGNON à R. DUFOUR

En exercice : 63

Présents ou représentés : 14

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET
Mrs Roger DUFOUR, Robert MASSICOT, Christian BATS, Dominique LEGROS

Excusés :

Mmes BOUSQUET Alexia, Evelyne FABRE-DURAND, Pierrette ESPUNY
Mrs Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

Objet : Nomination d'un représentant du PETR au CESE de l'Aude

Vu la délibération n°14/2014 du 8 juillet 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en PETR du Pays Lauragais,

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu l'article L5741-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Vice-Président rappelle que le Département de l'Aude a mis en place un Comité Economique, Social et Environnemental de manière à favoriser les démarches participatives. Il s'agit d'une instance participative autonome, équivalente au CODEV du PETR, qui a pour rôle de donner un avis sur les projets de schémas du Département de l'Aude, sur le DOB, et peut s'autosaisir de sujets pertinents ayant un intérêt pour la collectivité d'ensemble (tourisme, circuits courts, développement durable), ou rendre un avis sur un sujet de réflexion confié par le Département de l'Aude (ex : sur la démarche participative ou l'expérimentation autour du revenu de base, contribution au grand débat national). Le CESE est composé de représentants du collège du secteur associatif, socio pro et un collège des instances participatives.

Le CD11 a dédié un budget pour faire fonctionner l'instance (prise en charge des frais de déplacement des membres et gratification de présence).

Monsieur Guy BONDOUY propose sa candidature.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

1°) – **DE NOMMER** Mr Guy BONDOUY comme représentant du PETR du Pays Lauragais au CESE de l'AUDE,

2°) – **de DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 16 avril 2019

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr